

# REGLEMENT PARTICULIER

## 28<sup>ème</sup> RALLYE du VALLESPIR

*Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes.*

Vendredi 31 mars – Samedi 1<sup>er</sup> – Dimanche 2 avril 2017

Le Rallye du VALLESPIR est inscrit en catégorie PEA

Les rallyes français sont disputés conformément au Code Sportif International (et ses Annexes) de la Fédération Internationale de l'Automobile (FIA), au règlement de la Fédération Française du Sport Automobile (FFSA) et au règlement particulier de chaque rallye.

### PROGRAMME - HORAIRES

**Parution du règlement** : mercredi 1<sup>er</sup> février 2017 .....

**Ouverture des engagements** : mercredi 1<sup>er</sup> février 2017.....

**Clôture des engagements** : lundi 20/03/2017 minuit (cachet de la poste faisant foi).....

**Parution du road-book** : samedi 25/03/2017 .....

**Dates et heures des reconnaissances** : samedi 25/03/2017 de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00  
dimanche 26/03/2017 de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00  
jeudi 30/03/2017 de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 20h00  
vendredi 31/03/2017 de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00 .....

**Vérifications des Documents** : vendredi 31/03/2017 de 17h30 à 20h00 AMELIE « Stade Municipal ».....  
Samedi 01/04/2017 de 07h00 à 09h50 AMELIE « Stade Municipal »

**Vérifications des Voitures** : vendredi 31/03/2017 de 18h00 à 20h30 AMELIE « Av. du Vallespir »  
Samedi 01/04/2017 de 07h30 à 10h00 AMELIE « Av. du Vallespir »

**Mise en Parc Fermé** : « Place de la Sardanne »

**1<sup>ère</sup> réunion des Commissaires Sportifs** le samedi 01/04 à 09h00 à AMELIE « Hôtel Reine Amélie »

**Publication des équipages admis au départ** samedi 01/04 à 10h30 AMELIE « Place de la Sardanne »

**Publication des heures et ordres de départ** samedi 01/04 à 10h30 AMELIE « Place de la Sardanne »

**Départ 1<sup>ère</sup> Etape** : samedi 1<sup>er</sup> avril à 12h00 Place de la Sardanne AMELIE les BAINS.

**Arrivée 1<sup>ère</sup> Etape** : samedi 1<sup>er</sup> avril à partir de 21h58 Place de la Sardanne AMELIE les B.

**Publication des résultats partiels et ordre de départ de la 2<sup>nde</sup> étape** samedi 1<sup>er</sup> avril 30mn après l'arrivée du dernier concurrent.

**Départ de la 2<sup>ème</sup> Etape** : dimanche 02 avril à 08h30 Place de la Sardanne AMELIE les B.

**Arrivée Finale** dimanche 02 avril 2017 à partir de 13h22 Place de la Sardanne AMELIE les B.....

**Vérifications finales** le 02/04/2017 à Garage DELOS rue du 14 juillet 66150 ARLES sur TECH.....

**Publication des résultats provisoires du rallye** 30 mn après l'arrivée du dernier concurrent.

**Remise des prix** : dimanche 02/04 à 15h30 à la salle Jean Tréscazes AMELIE les B.

### ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile CLUB 66 en qualité d'organisateur administratif, et l'association VALLESPIR RALLYE 66 en tant qu'organisateur technique, organisent les 31/03, 01, 02/04/2017 un rallye national, à participation étrangère autorisée (PEA) dénommé :

#### 28<sup>ème</sup> Rallye du VALLESPIR

Le présent règlement a été enregistré par la FFSA sous le permis d'organiser numéro 111 en date du 31/01/2017

## Comité d'Organisation

Présidents : MM Jean-Michel OTTAVI , Alain DESSENS.....  
Membres : Mmes, MM les Bénévoles et Commissaires de VALLESPIR RALLYE 66 et ASAC 66.....  
Secrétariat du Rallye, Adresse : VALLESPIR RALLYE 66 8, rue Mary Cassatt 66200 MONTESCOT .....  
Téléphone : 06 14 84 32 85 - mail : [contact.asac66@gmail.com](mailto:contact.asac66@gmail.com) .....  
Permanence du Rallye : du 23/03/2017 au 28/03/2017 de 20h00 à 21h00 au siège de l' ASAC 66 .....  
Durant le rallye : à l'hôtel REINE AMELIE 66110 AMELIE les BAINS.....

## Organisateur technique

Nom : **VALLESPIR RALLYE 66**  
Adresse : 5, rue Thermes 66110 AMELIE les BAINS .....

### 1.1P. OFFICIELS

#### Observateur Ligue LR

**Commissaires Sportifs** : Président : Jean-Christophe LEROY licence 5492/0724

Membres : Jean-Pierre BOBO 25315/0816

Michel CAMMAN 1475/0816

**Directeur de Course** : Claude MARY 1622/0805

Directeur de Course Adjoint ES : Marie-Françoise POIRATON 11252/1004

Jean-Louis VATON 5493/0809

Directeur de Course Stagiaire : Marie OTTAVI 147131/0816

Directeur de Course Adjoint délégué ES : Marcel DEVAUX

Carmen BELCHI

Nathalie CHANTAGREL .....

Médecin Chef : ADAMU .....

Commissaire Technique Responsable : Yves PERIE.....

Commissaires Techniques : Alain COSTE, Tony SPINELLI, Sylvie DALPAOS, Jean-Louis CANEL .....

Chargés des relations avec les concurrents (CS) : Jean-Luc DEVRIÈSE 37766/0816 (Resp.)

Sébastien ROL 44492/0511

Jean BOUYCHOU 19458/0816 .....

Chargés des relations avec la presse : Marc DI FRANCESCO.....

Juges de Faits :

Hormis les Membres du Collège des Commissaires Sportifs, tous les Officiels nommés dans le présent règlement ainsi que Mmes MM les commissaires FFSA présents sur l'épreuve, sont réputés Juges de Faits.

Délégué RTS Ligue LR :

DC délégué à la voiture Tricolore : Sylvie MONTET

DC délégué à la voiture 00 :

Délégué de l'Organisateur Technique : René LAFON

Chargé des Relations avec les Commissaires : Daniel MARTINS

Chargés des vérifications Administratives : Alain BLANC / Jeanne COMMES

CS chargé du contrôle des publicités : Jo DARDANELLI

### 1.2P. ELIGIBILITE

Le 28<sup>ème</sup> Rallye du VALLESPIR compte pour la Coupe de France des Rallyes 2017 coef. 3

Le Championnat de la Ligue Languedoc-Roussillon 2017

Le Rallye du VALLESPIR est inscrit en **Compétition à Participation Etrangère Autorisée (PEA)**

### 1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives qui auront lieu le vendredi 31/03 de 17h30 à 20h00 et le samedi

1er avril de 07h00 à 09h50 au Stade Municipal d'AMELIE les BAINS

Les vérifications techniques auront lieu le 31/03 de 18h00 à 20h30 et le 01/04 de 07h30 à 10h00 Av. du Vallespir AMELIE les BAINS.

Les horaires des vérifications seront communiqués aux équipages engagés, lors du retrait du road-book

Les vérifications finales seront effectuées au Garage DELOS rue du 14 juillet 66150 ARLES sur TECH...  
Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

## ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

## ARTICLE 3P. CONCURRENTS et PILOTES

### 3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

**3.1.5P.** Toute personne qui désire participer au 28<sup>ème</sup> rallye du VALLESPIR doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le 20/03/2017.....

Si à cette date le nombre d'engagés est inférieur à 80, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient alors immédiatement prévenus de cette décision et intégralement remboursés.

**3.1.10P.** Le nombre des engagés est fixé à 150 voitures maximum.

**3.1.11.1P.** Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 480 € (430€ pour un équipage complet ASAC 66)
- sans la publicité facultative des organisateurs : 960 € (x 2)

**3.1.12P.** La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement ainsi que d'une photocopie des permis de conduire et licences des participants. Les chèques sont à libeller au nom de VALLESPIR RALLYE 66. Pour les concurrents étrangers il ne sera accepté que des espèces.

**Les demandes d'engagement devront être envoyées à :**

**VALLESPIR RALLYE 66**  
**Chez Monsieur JM OTTAVI**  
**8, rue Mary Cassatt**  
**66200 MONTECOT**

- Les Concurrents et les Pilotes étrangers qui désirent prendre part à une Compétition à Participation Etrangère Autorisée (PEA), ne pourront le faire qu'avec l'autorisation préalable de leur ASN (Autorité Sportive Nationale). Cette autorisation pourra revêtir toute forme que l'ASN intéressée jugera convenable. Pour toute compétition ouverte aux étrangers, **toutes les voitures doivent être conformes en tous points aux règlements techniques de la FFSA (art.IV.C. Règlementation Générale).**

## ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

### 4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

L'assistance ne sera autorisée que dans le Parc prévu à cet effet à ARLES sur TECH .....

### 4.3.2.3P. Limitation de changements de pièces

Conforme au règlement standard FFSA.

## ARTICLE 5P. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité optionnelle seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

Chaque voiture devra être équipée à l'avant ( à l'emplacement initialement prévu sur le modèle de série pour la plaque d'immatriculation) d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520X110) permettant le positionnement de l'identification promotionnelle.

**L'absence de cette plaque entrainera les pénalités prévues à l'art.5.4 du Règlement Standard des Rallyes 2017**

## ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

### 6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye du VALLESPIR représente un parcours de 270.69 km.

Il est divisé en 2 étapes et 5 sections.

Il comporte 10 épreuves spéciales d'une longueur totale de 130.26 km.

Les itinéraires et horaires seront distribués aux concurrents régulièrement engagés lors de l'ouverture des reconnaissances le samedi 25/03/2017 à partir de 09h00 à :

Brasserie « EL CLAVEIL » Super Amélie 66100 AMELIE les BAINS (face au parking LEADER PRICE)

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

### 6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

**6.2.6P. Les horaires des reconnaissances auront lieu aux heures et dates prévues dans le paragraphe « programme » du présent règlement. Dans le but de limiter les nuisances ,les concurrents et équipages auront l'obligation de respecter le code de la route lors des reconnaissances et ne pourront réaliser que 3 passages maximum par épreuves spéciales. Sera remis lors du retrait de l'itinéraire un autocollant « reconnaissance » à apposer sur le pare-brise coté droit du véhicule.**

**=> Deux (2) adhésifs jaune fluo portant le n° de reconnaissance seront distribués aux équipages lors du retrait du road-book. Ces adhésifs doivent obligatoirement être apposés sur les vitres latérales arrières du véhicule de reconnaissance. Le non-respect de cette obligation sera soumis au Collège des Commissaires Sportifs, une pénalité pouvant aller jusqu'à l'exclusion sera prononcée.**

## ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

### 7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11P. Les signes distinctifs des Commissaires sont :

- Commissaire de route : chasuble Orange .....
- Chef de poste : chasuble Orange barrée
- Directeur ES et CRAC chasuble Rouge (DC ES ou Relations Concurrents) .....

## ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

## ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

## ARTICLE 10P. PRIX

Prix en espèces (non cumulable)

**Scratch** : 1<sup>er</sup> : 900€, 2<sup>nd</sup> : 600€, 3<sup>ème</sup> : 400€, 4<sup>ème</sup> : 200€

**Classe** : de 1 à 5 partants : 1<sup>er</sup> : 240€, 2<sup>nd</sup> : 120€

De 6 à 10 partants : 1<sup>er</sup> : 480€, 2<sup>nd</sup> : 240€, 3<sup>ème</sup> : 120€

+ de 10 partants : 1<sup>er</sup> : 480€, 2<sup>nd</sup> : 240€, 3<sup>ème</sup> : 160€, 4<sup>ème</sup> : 60€

+ de 20 partants : 1<sup>er</sup> : 480€, 2<sup>nd</sup> : 300€, 3<sup>ème</sup> : 200€, 4<sup>ème</sup> : 100€, 5<sup>ème</sup> : 70€

**Classement Féminin** : 1<sup>er</sup> : 480€ (50% si moins de 3 partantes)

Coupes : de nombreuses coupes récompenseront les concurrents et les commissaires

La remise des prix se déroulera le : dimanche 2 avril 2017 à 15h30 salle Jean Tréscazes AMELIE les B.